



**SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE  
D'ARJUZANX**

N° 7

**Objet : Communication sur les marchés conclus dans le cadre des délégations confiées au Président du Syndicat Mixte**

Le 13 décembre 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1<sup>ère</sup> Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes :**

- M. Paul CARRERE
- Mme Sylvie PEDUCASSE

**Représentant la commune de Morcenx-la-Nouvelle :**

- M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
- Mme Martine COULOUDOU

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Paul CARRERE
- Mme Isabelle CANTEGREIL à Mme Martine COULOUDOU
- Mme Christelle GUILHEMSAN à M. BAYLAC-DOMENGETROY

Etaient excusés :

- Mme Dominique DEGOS
- M. Xavier FORTINON
- Mme Salima SENSOU

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement, M. Fabrice BOUCHET et Mme Marie DUFOURCQ, chargés d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Dominique ANDRIEU-GUILLARD, chargée de mission, Direction du Tourisme
  - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



### Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés passés selon une procédure adaptée,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

### D E C I D E :

- de prendre acte de la communication du Président relative aux décisions suivantes prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :

**Marché de services relatif à la conclusion d'un marché de coordination SPS pour l'aménagement de la maison Catachot sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-La-Nouvelle, selon les conditions suivantes :**

- **Titulaire :** SAS BUREAU ALPES CONTROLES – 50 allée de Cérès – 40230 SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE
- **Objet du marché :** réalisation d'une prestation de coordination SPS pour l'aménagement de la maison CATACHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle
- **Montant :** 4 575,00 € HT
- Décision du Président du Syndicat Mixte du 24 décembre 2021

**Marché de services relatif à la réalisation de relevés pour l'aménagement de la maison Catachot sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-La-Nouvelle, selon les conditions suivantes :**

- **Attributaire :** SCP BEAUMONT-DUPUY-GAUZERE-PONTET, 1485 rue de la ferme de Carboué à Mont-de-Marsan (40000)
- **Nature des prestations confiées :** réalisation de relevés topographiques complémentaires à la maison CATACHOT ainsi que sur l'implantation du chemin piéton
- **Prix :** 1 107,00 € HT
- Décision du Président du Syndicat Mixte du 14 janvier 2022

**Marché de services relatif à la désignation d'un bureau d'études en vue de la réalisation d'une étude du fonctionnement hydraulique au droit du projet d'aire de camping-cars sur les propriétés du Syndicat Mixte sur le site d'Arjuzanx, selon les conditions suivantes :**

- **Attributaire :** SARL ETEN Environnement, sise 49 rue Camille Claudel à SAINT-PAUL-LES-DAX (40990)
- **Mission confiée :** réalisation d'une étude du fonctionnement hydraulique au droit du projet d'aire de camping-cars comprenant notamment des investigations préalables, un découpage des bassins versants et de l'occupation des sols, l'évaluation des débits ruisselants au droit du projet à l'état initial/état futur, l'évaluation de la capacité des exutoires naturels à recevoir les eaux pluviales, la rédaction d'une note de synthèse et la réponse à l'avis de la CLE du SAGE Midouze
- **Montant total :** 2 275,00 € HT soit 2 730,00 € TTC
- Décision du Président du Syndicat Mixte du 23 juin 2022



**Marché de maîtrise d'œuvre relatif à une prestation pour l'aménagement d'une aire de camping-car sur les propriétés du Syndicat Mixte sur le site d'Arjuzanx, selon les conditions suivantes :**

- **Attributaire :** Groupement SARL IDEIA VRD (mandataire) / FAUSTINE BAROT dont le siège est avenue du Professeur Grancher – 64250 CAMBO LES BAINS
- **Objet du marché :** missions de maîtrise d'œuvre relatives à l'aménagement d'une aire de camping-car sur les propriétés du Syndicat Mixte sur le site d'Arjuzanx
- **Montant HT pour la prestation relative à la mise à jour du permis d'aménager :** 1 100 € HT
- **Forfait provisoire de rémunération pour les missions AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR :** 6,11 % représentant un montant de 19 860,00 € HT sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 325 000,00 € HT
- Décision du Président du Syndicat Mixte du 1<sup>er</sup> juillet 2022

**Mandat pour la réalisation d'études préalables à l'aménagement d'une propriété foncière du Syndicat Mixte sur le site d'Arjuzanx**

- **Attributaire :** Société d'Aménagement des Territoires et d'Equipement des Landes (SATEL), 242 Boulevard Saint Vincent de Paul - 40990 Saint Paul Les Dax
- **Mission confiée :** Réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation en vue de définir les caractéristiques principales de l'aménagement de cette partie de la propriété du Syndicat Mixte d'un point de vue réglementaire, administratif, technique et financier.
- **Rémunération du mandataire :** 15 000,00 € HT
- **Date de signature du marché :** 19 octobre 2022

**Marché de services relatif à la désignation d'un coordinateur SPS dans le cadre de l'aménagement d'une aire de camping-car sur les propriétés du Syndicat Mixte sur le site d'Arjuzanx, selon les conditions suivantes :**

- **Attributaire :** SARL ALPES CONTROLES, sise 50 allée de Cérès à SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE (40230)
- **Mission confiée :** réalisation d'une mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé comprenant notamment une phase Conception, une phase Préparation, une phase Réalisation et la remise du DIUO.
- **Montant total :** 1 450,00 € HT
- Décision du Président du Syndicat Mixte du 18 novembre 2022

**Marché de services relatif à la réalisation d'une étude géotechnique G2 à la maison Catachot le site d'Arjuzanx, selon les conditions suivantes :**

- **Attributaire :** SARL GEOFONDATION – 6 Rue de la Couarte à Capbreton (40130)
- **Nature des prestations confiées :** réalisation d'une étude géotechnique de type G2 PRO à la maison Catachot sise sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-La-Nouvelle.
- **Montant total :** 3 400,00 € HT
- Décision du Président du Syndicat Mixte du 25 novembre 2022

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE